

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2007 - Convocation du 22/05/2007
Compte rendu affiché le : 07/06/2007
Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	23

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Appel d'offres : Ecole Maternelle du Centre - Travaux

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la dernière tranche des travaux de reconfiguration et de réfection de l'école du Centre. Elle porte sur la réalisation d'un préau, de deux classes, d'une salle de cantine et des annexes nécessaires.

Compte tenu des délais de réalisation et de la nécessité d'en assurer les gros travaux qu'en dehors de la période de présence des enfants, les travaux doivent être scindés en 2 étapes. La première consiste à réaliser le préau et ses infrastructures, la seconde le reste de l'opération.

Afin de respecter le Code des Marchés Publics, notamment de ne pas diviser des opérations afin d'échapper aux règles découlant de l'application des seuils, deux appels d'offres doivent être lancés pour chacun des chantiers évoqués précédemment.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à lancer les deux procédures d'appel d'offres dont les résultats seront présentés lors du Conseil Municipal du mois de juin. Les travaux de construction du préau pourront ainsi démarrer comme annoncé dès le début des congés scolaires. Afin d'être certain de pouvoir respecter ce délai, la procédure d'urgence qui réduit le délai de consultation de 22 à 15 jours est sollicitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code des marchés publics,
- CONSIDÉRANT l'intérêt de lancer ou plutôt l'opération visant à la réalisation de la dernière tranche des travaux de l'école du Centre,
- CONSIDÉRANT l'urgence à réaliser durant la période estivale le préau,
- CONSIDÉRANT en conséquence l'intérêt existant à mettre en oeuvre deux procédures d'appel d'offres distinctes,
- **DÉCIDE de procéder à la réalisation de la dernière tranche des travaux de l'école du Centre en engageant d'une part les travaux de réalisation du préau, d'autre part ceux de la salle de restaurant scolaire, des classes, des coursives, des annexes et de la salle de sport.**
- **AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à procéder sans délai au lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation du préau,**
- **DIT que l'urgence permettant de ramener le délai de consultation à quinze jours doit être décidée dans cette affaire.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations concernant le projet,**
- **DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2007 de la commune,**
- **DIT qu'une procédure d'appel d'offres concernant la fin de l'opération sera engagée dès que la commune disposera des éléments techniques nécessaires.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 31 mai 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/06/2007
Publication ou affichage du 06/06/2007
Paul LAFFLY,
Maire.